



# Révocation ou annulation d'un don immobilier

Par laetietlol 45, le 02/12/2016 à 23:57

Bonsoir

En 2003 j'ai acheté une maison avec mon petit ami. J'avais fait chez un notaire un testament pour donner "au dernier vivant " et à tout enfant "né ou à naître ".

En 2005 nous nous sommes séparés et j'ai donné ma part à mon ex conjoint pour être "tranquille ".

Aujourd'hui j'ai 2 enfants et suis mariée.

Ma question est de savoir si mon testament est toujours valable sur mon ancienne part de propriété et si la donation est révocable.

Merci de vos réponses